

MOHAMMED MAIMOUNI

EXPERT-COMPTABLE-COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Paris-IDF-

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires de Versailles

RAPPORT D'ÉVALUATION DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

2BA TRANSPORTS

Société À Responsabilité Limitée

4, Rue des Martrois - Bâtiment D Rdc - 14640 Villiers-sur-Mer

EXPOSE

- Mme AKKAL Chérazad

Demeurant 4, Rue Simone de Beauvoir 93130 Noisy-le-Sec
Née le 10/08/2004 à Paris 20ème
De nationalité Française

A décidé d'effectuer un apport en nature à la Société À Responsabilité Limitée, régie par le Code de Commerce

Cette Société dont :

Le siège social est situé à :

4, Rue des Martrois - Bâtiment D Rdc - 14640 Villiers-sur-Mer

Et dont la dénomination sociale sera :

2BA TRANSPORTS

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Transport public routier de marchandises et ou location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules n'excédant pas, 3,5 tonnes de pma.
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Mme AKKAL Chérazad, Associé unique, envisage de faire un apport en nature de 20 000€.

DESIGNATION DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En raison de ce qui vient d'être exposé et conformément à la Loi,

Monsieur Mohammed MAIMOUNI

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Exerçant au :

4 avenue Laurent Cély

92600 Asnières sur Seine

A été désigné en qualité de Commissaire aux apports par les associés de la SARL
2BA TRANSPORTS

EVALUATION DES APPORTS

- Mme AKKAL Chérazad apporte 1 Fourgon de marque PEUGEOT immatriculé sous le numéro : FW-488-LB année 2021

Châssis n° VF3V1ZKXZLZZ082392

Valeur Estimée Fourgon PEUGEOT : 20 000€

OPINION

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, concernant les apports mentionnés ci-avant.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport décrit ci-dessus, dont le total s'élève à 20 000€.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre, augmentée de la prime d'émission.

Le 20/06/2024

Mohammed MAIMOUNI
Commissaire aux apports

